

# TGIRT-EIBJ Waskaganish

## UA 85-62

Procès-verbal de la

### **DOUZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 9 août 2018 à 13 h à la salle de conférence de l'Auberge Kanio Kashee  
au 7 JSC Watt Street, Waskaganish



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

**APPROUVÉ LE : 20 NOVEMBRE 2018**

# Table de GIRT de Waskaganish

Présences aux rencontres du 17 juillet






Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Darlene Cheechoo			
Guy Lamoureux		Patrick Paiement	
Gilbert Diamond		Karilynn Blackned	
Elvis Moar			
Thomas Stevens			
Barbara Hester	x		
Wayne Cheezo	x		
Hugo Hester			
Darin Wagner			
Charles J. Hester			
Ryan Erless		Bert Moar	x
Conrad Blueboy		Mélissa Whiskeychan	
Jamie Jacob			
William T Hester			

Observateur, invité	Présence
Martin Filion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Isabelle Fortin	x
Julien Second	
Stéphane Ouellet	
Marie-Ève Larouche	x

## Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

## TGIRT-EIBJ WASKAGANISH DOUZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 13 h.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour.	Sur proposition de M. Bert Moar, dûment appuyé par M. Wayne Cheezo, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 février 2018	Les participants présents à la rencontre du 20 février 2018 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. L'animateur fait également un suivi des décisions et des actions.	Sur proposition de M. Bert Moar, dûment appuyé par M. Wayne Cheezo, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.
4. Correspondance	<p>Une correspondance a été reçue de la part de Midland Exploration, concernant des travaux de forage hélicoptés qui ont dû débiter le 18 juillet dernier. Un délégué demande si le maître de trappe a été consulté. L'observatrice du MFFP précise qui est la personne du MFFP responsable de consulter les maîtres de trappe. Un délégué mentionne que les hélicoptères des compagnies d'exploration minière effectuent parfois des vols à très basse altitude au-dessus des cours d'eau. Il demande ce qui motive de telles manœuvres et mentionne que cela cause un certain dérangement de la faune. Il souhaite qu'un responsable de la société Midland Exploration puisse répondre à cette question. Avant d'effectuer des manœuvres hélicoptées, les sociétés d'exploration minières devraient consulter les maîtres de trappe qui connaissent bien leurs territoires de trappe et certains comportements de la faune locale, dont les déplacements des orignaux.</p>	Inviter un représentant de la société Midland Exploration à la prochaine rencontre de la table de GIRT pour qu'il donne des précisions concernant les manœuvres hélicoptées.
5. Grille des enjeux	L'animateur invite les délégués à passer en revue la grille des enjeux. Il mentionne un nouveau besoin soulevé lors de la rencontre de février 2018 relativement à la protection des habitats fauniques, à savoir la protection des tanières d'ours. Il explique la distinction entre les cases en jaune et celles en blanc. À l'enjeu de conservation des habitats fauniques, concernant la protection des frayères, un délégué mentionne que l'approche de consultation actuellement	<p>Vérifier auprès de M. Nicolas Lemieux du GNC si le programme PADF sur les terres Il permet de financer des activités de localisation de sites fauniques sensibles.</p> <p>Former un comité technique pour traiter des enjeux de la qualité de</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>utilisée manque de précision. Concrètement, le MFFP consulte les maîtres de trappe à partir de cartes à grande échelle et les maîtres de trappe doivent localiser les frayères en tentant de les pointer sur la carte. Idéalement, il serait préférable de les localiser sur le terrain au moyen d'un GPS, mais cela demande du temps et des ressources techniques. Le délégué demande s'il y a du financement disponible pour localiser les frayères au moyen d'un GPS. Il s'agit d'un travail d'une certaine envergure. L'observatrice du MFFP explique que l'identification des sites fauniques peut se faire de différentes façons. Notamment, les travailleurs forestiers peuvent identifier les lieux des tanières durant les opérations de récolte. Également, tout utilisateur peut signaler la présence d'un site faunique lorsqu'ils en observent un. Concernant les tanières d'ours, les modalités du RADF prévoient qu'une zone d'exclusion d'un rayon de 60 mètres doit être respectée autour d'une tanière, entre le 16 novembre et le 16 avril. Dans le cadre des consultations auprès des maîtres de trappe, l'animateur suggère de travailler sur quelque chose de plus précis, directement sur ArcGIS par exemple, plutôt que sur une carte papier. En réponse, l'observatrice du MFFP mentionne que cette solution est n'améliorera pas nécessairement les choses puisque les maîtres de trappe doivent procéder à une localisation sur le terrain. Un délégué réitère sa question à savoir s'il y a du financement pour de telles activités. L'observatrice du GREIBJ mentionne que non et apporte quelques précisions. L'animateur propose de vérifier auprès du GNC, si le PADF pour les terres de catégorie II permet de financer des activités de localisation de sites fauniques sensibles sur le terrain.</p> <p>L'enjeu de la qualité de l'eau et de l'intégrité des habitats aquatiques est traité par un comité technique de la table de GIRT. À la demande d'un délégué, l'animateur explique ce qu'est un VOIC. L'animateur explique brièvement en quoi consiste un comité technique et demande quels délégués souhaitent en faire partie. Les trois délégués présents et M<sup>me</sup> Marie-Ève Larouche du MFFP expriment leur intérêt de faire partie du comité technique concernant cet enjeu. Une première rencontre pourrait avoir lieu tout juste avant la</p>	<p>l'eau et de l'intégrité des habitats aquatiques, ainsi que de l'accès au territoire. Mesdames Barbara Hester et Marie-Ève Larouche, ainsi que messieurs Wayne Cheezo et Bert Moar et l'animateur feront partie de ce comité. Une demande de participation sera également transmise aux représentants de Ryam, pour l'enjeu de l'accès au territoire. Une première rencontre du comité technique sera convoquée juste avant la prochaine rencontre de la table de GIRT.</p> <p>Transmettre une carte relative aux deux enjeux, en préparation de la première rencontre du comité technique.</p> <p>Transmettre une demande au MFFP et aux membres du groupe de travail conjoint, pour qu'ils localisent les frayères et les tanières sur le territoire de la table de GIRT et en établissent la cartographie. Cette carte ne devra pas être publiée.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>prochaine rencontre de la table de GIRT.</p> <p>L'observatrice du GREIBJ mentionne qu'une demande aurait été adressée par une déléguée, lors de la rencontre de novembre 2017, pour planter des arbres de 3 essences différentes, le long de la route de la Baie-James. Cette demande ne peut être adressée à la table de GIRT de Waskaganish puisqu'elle ne concerne pas le territoire de cette table de GIRT. De plus, l'observatrice du MFFP mentionne qu'ils ne peuvent répondre à une telle demande puisque certaines des essences demandées ne sont pas produites dans les pépinières publiques. Enfin, un délégué exprime certaines réserves, soulignant que l'introduction d'espèces exotiques pourrait entraîner des conséquences sur la flore et sur la faune. L'observatrice du GREIBJ persiste à faire valoir cette demande et les discussions se poursuivent. Finalement, cette demande ne peut être retenue pour les raisons déjà évoquées. Les discussions se poursuivent entre les observatrices du MFFP et du GREIBJ, à savoir comment un projet spécial pourrait être adressé autrement que par l'entremise de la table de GIRT.</p> <p>L'enjeu de l'accès au territoire comporte trois besoins. L'animateur demande s'il y a un réel enjeu d'accès au territoire sur l'UA 085-62. Un délégué soulève une problématique relative à l'utilisation de chemins d'hiver alors qu'un chemin permanent permet d'accéder au même endroit. Il soutient que certains chemins d'hiver devraient être remis en production. L'animateur mentionne que le besoin devrait être précisé, à savoir lesquels chemins ou portions de chemins d'hiver devraient être remis en production. Le délégué s'engage à identifier les chemins sur une carte et à la transmettre à l'animateur. Ce dernier mentionne l'existence d'un comité technique sur les chemins et explique brièvement comment ce besoin peut être travaillé via ce comité. Le délégué exprime son intérêt à en faire partie. L'animateur propose de tenir la prochaine rencontre le même jour que le comité technique concernant l'enjeu précédent. Un délégué propose de joindre les deux comités techniques et de travailler sur une même carte préliminaire. L'observatrice du MFFP mentionne qu'un représentant de Ryam devrait également faire partie du comité</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>technique. L'animateur adressera une demande au délégué et à son substitut.</p> <p>Un délégué demande que le MFFP et le groupe de travail conjoint soient mandatés pour localiser les frayères et les tanières sur le territoire de la table de GIRT.</p>	
6. Présentation du rapport de consultation publique de janvier et février 2018	L'observatrice du MFFP aborde brièvement le rapport de consultation publique. Aucun commentaire n'a été reçu concernant l'UA 085-62. Les membres prennent un court instant pour survoler le document.	
7. Consultation sur le projet de stratégie nationale de production de bois	L'observatrice du MFFP mentionne qu'une consultation publique est en cours concernant la stratégie de production de bois. La population avait initialement jusqu'au 6 août pour transmettre leurs commentaires. Selon l'animateur, une prolongation a été accordée jusqu'à 6 septembre. Les membres peuvent transmettre leurs commentaires via le site Internet prévu à cet effet.	
8. Pré consultation sur le PAFI-T de l'UA 85-62	L'inscription de ce point à l'ordre du jour est une erreur.	
9. Points d'information et demandes des délégués		
a. Calendrier des opérations	L'animateur informe les membres que le GREIBJ délaissera le calendrier des opérations. Les membres qui souhaitent rester informés sont invités à demander à Ryam d'être inscrits à leurs listes de diffusion.	
b. Site Internet	L'animateur mentionne que les différentes tables de GIRT d'EIBJ ont chacune une page Web en français et en anglais sur le site Internet du GREIBJ, ainsi qu'une page générale pour l'ensemble des tables de GIRT.	
10. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 15 h. La prochaine rencontre aura lieu le 20 novembre et une rencontre du comité technique est à prévoir juste avant. Les délégués discutent de leurs déplacements prévus en novembre et suggèrent de tenir cette prochaine rencontre à Matagami. Entre temps, la liste de composition doit être mise à jour.	Sur proposition de M. Bert Moar, dûment appuyé par M. Wayne Cheezo, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

## ACRONYMES

- ArcGIS : Suite de logiciels d'information géographique développés par la société américaine ESRI
- GIRT : Gestion intégrée des ressources et du territoire
- GNC : Gouvernement de la nation crie
- GPS : Système de géolocalisation par satellite
- GREIBJ : Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
- MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- PADF : Programme d'aménagement durable des forêts
- RADF : Règlements d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
- UA : Unité d'aménagement
- VOIC : Valeur, objectif, indicateur, cible